



AVIS PUBLIC

Règlements 539-2021 et 540-2021

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 17 mai 2021, adoptait les règlements suivants :

- ***Règlement 539-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt pour la mise aux normes du chemin du Grand-Versant***
- ***Règlement 540-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt pour la réfection de la Côte Saint-Gabriel Est (à partir de Jean-Adam)***

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé les règlements le 10 septembre 2021.

Les règlements sont actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « documents ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 22 septembre 2021.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA